



ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX SOINS

➔ Aide à la complémentaire santé*

Cette aide prend en charge une partie du coût de la complémentaire santé pour les personnes ayant été refusées par la Complémentaire Santé Solidaire et dont les ressources se situent jusqu'à 10% au-dessus du plafond.

➔ Aide à l'accès aux soins*

Cette aide permet de soutenir les assurés maladie dans le financement de certains frais de santé non remboursés ou remboursés partiellement (optique, dentaire, auditif, prothèse capillaire...)

➔ Dispositif d'aide à domicile aux malades d'urgence*

Cette aide contribue au financement d'un accompagnement à domicile pour les personnes dont l'état de santé ou le handicap affecte l'autonomie, notamment après une hospitalisation ou en cas de pathologie grave.

➔ Aide aux soins palliatifs*

Cette aide permet de financer tout type de soutien humain et matériel permettant le maintien à domicile des personnes bénéficiant de soins palliatifs.

*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.

➤ **PRADO insuffisance cardiaque ou orthopédie***

Ce programme facilite et sécurise le retour à domicile après hospitalisation pour insuffisance cardiaque ou chirurgie orthopédique, en coordonnant le suivi avec les professionnels de santé et les services d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance et équipements adaptés.

➤ **Accompagnement à domicile après hospitalisation***

Ce dispositif organise et sécurise le retour à domicile des patients après hospitalisation (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aide technique).



LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ **Mon soutien PSY**

Le dispositif Mon Soutien Psy facilite l'accès à un accompagnement psychologique. Il s'adresse à toute personne se sentant angoissée, déprimée ou en situation de souffrance psychique légère à modérée, et lui permet de bénéficier d'un accompagnement auprès d'un psychologue partenaire, dans le cadre d'une douzaine de séances. Ne restez pas seul avec votre mal-être.

En savoir plus



➤ **100% Santé**

Le dispositif 100% Santé permet aux personnes bénéficiant d'une Complémentaire Santé Responsable ou de la Complémentaire Santé Solidaire d'accéder à un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, entièrement pris en charge.